

Muret de béton et enrochement :



**Les restrictions et utilisations possibles sont données à titre indicatif seulement. Les textes du règlement de zonage municipal et la réglementation gouvernementale sur la protection des rives prévalent. Tout projet devra faire l'objet d'une validation ou d'une autorisation avant sa réalisation.*

La réglementation concernant la protection des rives et du littoral ainsi que les contraintes relatives à l'érosion côtière proviennent de cadres normatifs gouvernementaux.

La réglementation d'urbanisme est disponible sur le site Internet de la municipalité www.sainte-flavie.net dans la section « Urbanisme et permis » sous l'onglet « Vivre à Sainte-Flavie ».